Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité		
Nom de l'école	ESCDLV	
Date	2026-11-11 2026-11-13 D'autres dates seront ajoutées plus tard.	
Nom du conférencier invité ou organisation	TBDHU	
Titre de l'activité	Leçon de santé	
Lieu	La Vérendrye	
Nom des présentateurs	Ashley Biggs	

Thème ou objectif de l'activité et public cible

Leçons centrées sur la consommation de substances, dépendances et comportements associés et aussi sur le développement de la personne et la santé sexuelle.

Les classes 8A et 7B.

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

D1.3 décrire des signes précurseurs de l'usage problématique de substances diverses, y compris le cannabis, et des comportements associés (*p. ex., isolement, changement dans le comportement et la personnalité, effets négatifs sur la santé mentale, rendement scolaire diminué*) ainsi que des conséquences possibles de ces activités (*p. ex., conséquences juridiques associées à l'usage du cannabis par des mineurs; comportements agressifs causés par la consommation d'alcool pouvant mener à l'agression sexuelle, à la violence à caractère sexiste et à la violence dans les relations intimes; problèmes financiers résultant de la pratique des jeux et des paris en ligne; attentes malsaines par rapport aux relations intimes résultant de l'exposition répétée à des représentations non réalistes du sexe en ligne; incapacité de prendre de saines décisions; facultés affaiblies; surdose résultant de l'usage problématique*

de médicaments sur ordonnance, incluant des analgésiques comme les opioïdes, ou de l'usage de drogues illégales; comportements autodestructeurs liés à des maladies mentales comme la dépression qui sont exacerbées par l'usage problématique de l'alcool et d'autres drogues; syndrome d'alcoolisation fœtale [SAF] causé par la consommation d'alcool par la mère pendant la grossesse).

D1.4 expliquer les facteurs qui influent sur les décisions relatives aux activités sexuelles (*p. ex., valeurs personnelles et familiales; réflexions personnelles, y compris le choix réfléchi de remettre à plus tard toute relation sexuelle et d'établir des limites personnelles; curiosité; désir; accès à des informations crédibles et valides; pression des pairs; risque de contracter des infections transmises sexuellement et par le sang [ITSS] et de devenir parent; facteurs juridiques comme l'âge légal du consentement; rôle des médias; croyances religieuses; concept de soi, prise de conscience et acceptation de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle; préjugés associés aux handicaps physiques ou cognitifs; consommation d'alcool ou de drogues*) tout en identifiant des sources fiables pour obtenir de l'information au sujet de sa santé sexuelle (*p. ex., professionnel de la santé [médecin, infirmière, infirmier, praticienne ou praticien de la santé publique], parent ou autre adulte de confiance, membre de la famille, membre de sa communauté culturelle ou religieuse, enseignante ou enseignant, conseillère ou conseiller en orientation, site Web fiable, clinique communautaire, centre de jeunesse*).

D1.5 décrire des facteurs qui peuvent aider les personnes de toute identité et de toute orientation à développer un concept de soi, y compris sur le plan de l'identité de genre (*p. ex., homme, femme, transgenre, bispirituel*), et de l'expression de genre et de l'orientation sexuelle (*p. ex., asexuelle ou asexuel, gai, lesbienne, bisexuelle ou bisexuel, hétérosexuelle ou hétérosexuel, pansexuelle ou pansexuel*).

D2.2 analyser des situations qui présentent des dangers pour sa sécurité personnelle (*p. ex., faire de l'autostop; être membre d'un gang de rue; adopter un régime amaigrissant agressif; voyager à bord d'un véhicule avec un chauffeur sans permis de conduire ou sous l'influence de drogues; utiliser les lits de bronzage sans faire des recherches sur leurs risques potentiels; avoir recours à des modifications corporelles comme le perçage et le tatouage; aller à une fête où il y a des drogues ou de l'alcool; s'exposer à une maladie infectieuse transmise par contact direct, éternuement ou toux*) en y associant des moyens de réduire les risques.

D2.3 expliquer l'importance d'une bonne compréhension de l'abstinence et de l'utilisation de moyens de contraception pour prévenir la grossesse et les infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS), du concept de consentement ainsi que des habiletés nécessaires (*p. ex., se connaître, savoir communiquer, s'affirmer et dire « non »*) pour prendre des décisions saines et sécuritaires concernant l'activité sexuelle (*p. ex., report du début des relations sexuelles; nécessité d'établir ses limites personnelles en matière de sexualité, de les communiquer à sa ou à son partenaire et d'en assurer le respect; choisir de se renseigner et d'obtenir de l'aide; s'engager dans des activités sexuelles sécuritaires*).

D3.2 analyser les répercussions sur les personnes qui en sont la cible, les témoins et les personnes qui agressent, de comportements violents, y compris l'intimidation en personne et en ligne, la violence dans les relations intimes et sexuelles, la violence fondée sur l'ethnie ou l'identité de genre (*p. ex., violence contre des femmes, filles et des personnes transgenres ou qui ne sont pas conformes au genre*), en y associant les ressources disponibles pour y remédier (*p. ex., refuge, ligne d'assistance, maison des jeunes, alliance estudiantine gai-hétéro, conseil d'école, travailleuses sociales ou travailleurs sociaux*).

D3.3 analyser les bienfaits d'une relation saine (*p. ex., soutien, compréhension, complicité, plaisir*) ainsi que les bienfaits, les risques et les désavantages, pour soi-même et les autres, des relations comportant différents degrés d'intimité sexuelle (*p. ex., dans des relations sexuelles, risque de contracter des ITSS et de mettre en péril sa fertilité dans le futur, ou de devenir parent avant d'être prête ou prêt; exploitation sexuelle, perte de confiance, douleur de la séparation, défi émotionnel, comportement contrôlant de la ou du partenaire*).

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

SO

Date maximale d'affichage (au plus tard 14 jours avant l'évènement)	Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.